

## RENSEIGNEMENTS SUR LA COVID-19

# COMMENT UTILISER L'APPLICATION COVID RECORDS VERIFIER DE L'ALBERTA

## Étape 1 : Télécharger l'application

Avec une connexion Internet, téléchargez gratuitement l'application *AB Covid Records Verifier* sur Google Play ou App Store. Les tablettes et les appareils mobiles compatibles doivent fonctionner sous iOS 13 ou Android 8, ou versions plus récentes.

Vous devez autoriser l'application à accéder à la caméra de votre appareil.

Une fois que vous avez téléchargé l'application, vous pouvez continuer à l'utiliser hors ligne. Aucune connexion Internet n'est nécessaire pour lire les codes QR



AB Covid Record Verifier

## Étape 2: Balayez la preuve de vaccination

Les clients présenteront soit :

Une preuve de vaccination imprimée avec un code QR

**COVID-19 Immunization Record**

First Name  
**Sarah**

Last Name  
**Alberta**

Birthdate  
**Dec 9, 1982**

Covid Records is a service from Alberta Health  
Information contained in this record is confidential.  
Modification and/or improper use of this document are prohibited, and may be subject to criminal prosecution.

---

**Vaccination Record**  
The information in this report is provided as of Thursday, September 30, 2021, 8:12 AM.

Date Administered	Vaccine Name	Description	Source
DOSE 1 of 2 Apr 21, 2021	AZ-COVID-19 ChAdOx1 - NR viral Vector	AstraZeneca/University of Oxford	Government of Alberta - Provincial Immunization Repository
DOSE 2 of 2 Jun 17, 2021	COVID-19 BNT162b2 - mRNA	Pfizer/BioNTech	Government of Alberta - Provincial Immunization Repository

Ou le code QR sur leur téléphone

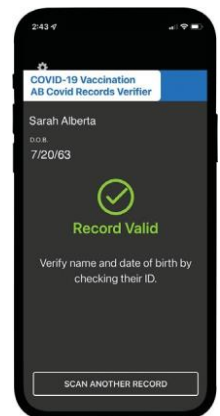
## Conseils de lecture

- Lecture à partir du téléphone : Demandez aux clients d'augmenter la luminosité de leur téléphone et de zoomer sur le code QR.
- Lecture à partir d'une feuille de papier : La preuve de vaccination peut ne pas être lue si elle est endommagée, pliée en travers du code QR ou imprimée à petite échelle ou de mauvaise qualité. Vérifiez manuellement l'information sur la partie imprimée de la preuve de vaccination ou demandez au client de télécharger une nouvelle preuve à partir du site [alberta.ca/CovidRecords](https://alberta.ca/CovidRecords)
- Lecture de multiples preuves : Cliquez sur « scan next » avant de passer à la personne suivante.

## Ce que vous verrez après la lecture

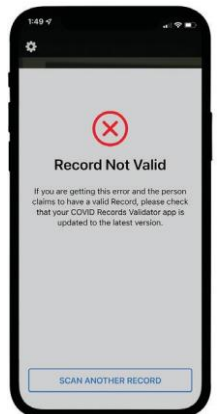
### Message de preuve valide

- La preuve de vaccination des clients satisfait à toutes les exigences. Passez à l'étape 3 – Vérifiez le nom et la date de naissances par rapport leur pièce d'identité pour confirmer leur identité.



### Message de preuve non valide

- Le client ne satisfait peut-être pas encore aux exigences en matière de vaccination :
  - o la vaccination complète (14 jours après la deuxième dose) est requise après le 25 octobre
  - o la vaccination partielle (14 jours après la première dose) sera acceptée jusqu'au 25 octobre
- Si le client pense qu'il y a une erreur, il peut essayer de télécharger une nouvelle preuve de vaccination sur [alberta.ca/CovidRecords](https://alberta.ca/CovidRecords).
- Si le client n'est pas en mesure de présenter une preuve de vaccination, un test COVID-19 négatif (dans les 24 heures précédentes) ou une exemption médicale, il faut lui refuser l'entrée.



### Étape 3 – Vérification de l'identité personnelle

Après avoir vérifié la preuve de vaccination, vous devez contrôler l'identité des clients de 18 ans et plus en vous assurant que le nom et la date de naissance figurant sur leur preuve de vaccination correspondent à leur pièce d'identité personnelle pour leur permettre d'entrer.

Les entreprises participant au Programme d'exemption de restrictions doivent vérifier l'identité personnelle. En cas de défaut de conformité, une amende de 2 000 \$ ou des poursuites judiciaires peuvent être engagées.

Voici quelques exemples de pièces d'identité acceptées (une carte d'identité avec photo n'est pas obligatoire) :

- certificat de naissance
- carte de citoyenneté
- permis de conduire
- une carte d'identité fournie par le gouvernement
- carte d'assurance maladie
- carte de Métis, carte de Traité, carte de statut d'Inuit
- passeport



Si le nom ou la date de naissance des clients sont erronés, ils doivent les corriger en suivant les étapes indiquées sur le site [alberta.ca/CovidRecordsHelp](https://alberta.ca/CovidRecordsHelp)

Archives